



# Cercle Historique du Rail Français

## DEMANDE D'ADHESION 2018 (Adhérent nouveau)

*A retourner avec le règlement au trésorier : Daniel Leclerc 1 rue de Mémont 60660 MAYSEL*

Je soussigné : .....

Demeurant : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... Email : .....

*Essentiel pour vous contacter*

**demande mon adhésion au Cercle Historique du Rail Français.**

**Ma cotisation me permettra de recevoir en franco de port, les deux numéros de la Revue RAILS D'AUTREFOIS édités en 2018 par l'association, ainsi que l'éventuel numéro hors-série de l'année 2018.**

**Adhésion tardive :** Une fois paru le premier numéro de l'année (le n°17 pour 2018), l'adhésion tardive impose un supplément de 5 euros pour rattrapage des frais postaux et ne donne plus droit à la gratuité du numéro hors-série. Il devra être acquis séparément.

**Je sollicite mon adhésion comme :**

- Membre sympathisant : 25 euros     Membre bienfaiteur (250 euros)  
 Membre actif : 40 euros (avec droit de vote aux assemblées)

**Par ailleurs je fais un don (facultatif) :**

Don de ..... euros

**Total** ..... euros

*Nous maintenons le montant de l'adhésion d'année en année pour ne pas pénaliser certains adhérents. Si vous souhaitez soutenir l'association dans son action, n'hésitez pas à arrondir votre cotisation en faisant un don.*

**Règlement :** - par chèque sur banque française

à l'ordre du Cercle Historique du Rail Français adressé à :

**Daniel Leclerc 1 rue de Mémont 60660 MAYSEL**

- par virement bancaire : code IBAN FR76 1562 9026 3200 0206 6280 127 code BIC CMCIFR2A

- par PayPal (en ajoutant 2 € pour les frais), à virer sur compte PayPal [railsdautrefois@gmail.com](mailto:railsdautrefois@gmail.com)

**Je m'engage à respecter les statuts de l'association et notamment les articles 2, 5 et 6 repris ci-dessous.**

**Comment ai-je connu le CHRF ?** .....

**Mes sujets ferroviaires de prédilections sont :** .....

**Ma documentation concerne principalement :** .....

Fait à ..... le ..... Signature .....

<b>Rachat des années-revues n° 1 et 2 (2010), 3 et 4 (2011), 5 et 6 (2012), 7 et 8 (2013), 9 et 10 (2014), 11 et 12 (2015), 13 et 14 (2016), 15 et 16 (2017) → 25 € pour les deux numéros indissociables.</b>	
<p><b>Rachat des numéros hors-série</b> Contrairement à celui (éventuel) de l'année en cours, inclus dans l'adhésion, les hors-série anciens viennent <u>en supplément des rachats d'année, même pour les adhérents.</u></p> <p>Hors-série 1, 2, 3 ou 4 = 15 € le numéro  Hors-série 5 (numéro double) = 25 €</p> <p><b>Sur le stand en exposition</b> les rachats d'années sont à 25€ et les hors-série à 15€, sauf le HS-5 à 25€</p>	<p><b>FRAIS DE MISE SOUS PLI ET EXPEDITION :</b>  Nous nous alignons au mieux sur les tranches de poids pratiquées par La Poste. Envoi sous plis rigide.</p> <p>1 numéro : 5 €  2 à 4 numéros : 6,5 €  5 à 8 numéros : 13 €  9 à 18 numéros : 16 €  19 numéros et plus : 21 € forfaitaires</p>

**Article 2/** Cette association a pour objet l'étude et la vulgarisation de l'histoire du chemin de fer principalement français avant 1938 et promeut la mise en commun et à disposition des adhérents, de documents de toute nature relatifs aux chemins de fer avant la création de la SNCF. Pour ce faire, l'association pourra réaliser un bulletin périodique à diffusion publique.

**Article 5/** 5.1 - L'association se compose de membres sympathisants, membres bienfaiteurs, membres actifs, membre contributeurs. 5.2 - Sont membres sympathisants les personnes qui versent une cotisation fixée chaque année par l'Assemblée Générale. Ils adhèrent dans le but de recevoir les publications de l'association. 5.3 - Sont membres bienfaiteurs les personnes qui versent une cotisation fixée chaque année par l'Assemblée Générale et égale à au moins 10 fois la cotisation de membre sympathisant. 5.4 - Sont membres actifs les personnes qui versent une cotisation fixée chaque année par l'Assemblée Générale pour leur catégorie. Ils soutiennent financièrement l'action de l'association. 5.5 - Sont membres contributeurs, ceux qui, quel que soit le montant de leur cotisation (au minimum celle de sympathisant) participent régulièrement à la rédaction du bulletin de l'association et/ou à la bonne marche de l'association à travers une fonction ou un mandat particulier. 5.6 - Outre les membres du Comité d'éthique et du Bureau, seuls les membres actifs et les membres contributeurs ont le pouvoir de vote à l'Assemblée Générale. 5.7 - Tous les membres reçoivent les publications de l'association (2 numéros par an et un éventuel hors-série).

**Article 6/** 6.1 - Le seul fait de souscrire à une cotisation de sympathisant, d'actif ou de bienfaiteur octroie l'admission à l'association en cette qualité. 6.2 - Pour faire partie de l'association en qualité de membre contributeur, il faut participer à l'élaboration du bulletin ou contribuer aux activités, telles que les modalités en sont détaillées dans le Règlement Intérieur.

### Cercle Historique du Rail Français

Siège social 23 Chemin des Lanots 64121 SERRES CASTET